

compenseraient les inconvénients. C'est une question qu'il ne m'appartient pas de trancher.

Reste une dernière objection assez anodine, que personne ne m'a faite, mais qu'il est peut-être bon de prévoir : " Vous voulez nous imposer, pourrait-on dire, un régime d'exception ; vous demandez aux Fabriques et aux Commissions scolaires catholiques, et à elles seules, d'assumer des charges dont, jusqu'ici, personne n'avait à se préoccuper ". La réponse est facile.

Et d'abord, la liberté des Fabriques et des Commissions scolaires reste entière. En se rendant aux demandes des ouvriers, ce n'est pas un ordre qu'elles exécuteront, c'est une faveur qu'elles leur accorderont.

Ceci étant bien compris, et en supposant toutes les autres difficultés résolues, le raisonnement suivant me paraît s'imposer : s'il est vrai que les catholiques isolés ou en groupe, dans le domaine économique comme partout, doivent, plus que les autres, s'inquiéter des répercussions heureuses ou malheureuses que peut avoir le moindre de leurs actes dans la Société, il est tout naturel que nos Fabriques et nos Commissions scolaires (organismes essentiellement catholiques et où donc, l'esprit de l'Evangile doit dominer plus qu'ailleurs) prennent l'initiative d'un mouvement bienfaisant pour une catégorie importante de travailleurs.

Le tout d'un mouvement unanime.

ARTHUR SAINT-PIERRE,

*Secrétaire de l'Union Social-Populaire.*